



Conditions Générales de vente



Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'entreprise individuelle **L.A. Ressources**, exploitée par Mme Larissa ABRIN, immatriculée au RNE sous le n° SIRET **851 554 790 00036**, dont l'établissement principal est situé **23 rue Nollet, 75017 Paris**, exerce ses activités sous le code **NAF : 7022Z CONS.POUR AFFAIRES ET AUTRES CONS.GEST.**

Conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, les présentes CGV comprennent notamment les conditions de règlement ainsi que les éléments de détermination du prix et constituent le **socle unique de la négociation commerciale** entre L.A. Ressources et ses clients professionnels.

Article 1 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de services fournies par L.A. Ressources à des **clients professionnels** (entreprises, associations, organismes) dans les domaines suivants :

- **Conseil et audit RH / social** : analyse de la conformité en droit du travail, organisation RH, climat social, structuration des processus RH, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et des services.
- **Management de transition RH** : missions de remplacement ou d'appui sur des fonctions RH (juriste social, RRH, DRH, responsable relations sociales, etc.).
- **Formation professionnelle** : formations en droit social, relations sociales, gestion du personnel, généralités RH, formations réglementaires des membres du CSE, actualité juridique sociale.

Toute commande de prestations implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit entre les parties, lesquelles prévalent en cas de contradiction, conformément à l'article 1119 du Code civil.

Article 2 – Informations sur le prestataire

L.A. Ressources est une **entreprise individuelle** relevant du régime micro-BNC, exerçant une activité libérale non réglementée de **conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (7022Z)**.

Adresse de l'établissement principal :
23 rue Nollet, 75017 Paris – France

Courriel : larissa.abrin@live.fr

Téléphone : +33 (0)6 95 83 51 84

L.A. Ressources bénéficie d'une **assurance responsabilité civile professionnelle et exploitation** souscrite auprès de la MAIF (voir article 13 des CGV), couvrant notamment les

dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et non consécutifs, dans les limites de garantie indiquées dans l'attestation d'assurance.

Article 3 – Nature des prestations

3.1. Prestations de conseil et d'audit RH

Les prestations de conseil et d'audit RH sont des **prestations intellectuelles** consistant en l'analyse de la situation juridique et sociale de l'entreprise cliente, la formulation de recommandations et, le cas échéant, l'accompagnement à la mise en œuvre de plans d'actions.

L.A. Ressources intervient en **obligation de moyens**, en mobilisant ses compétences en droit social et gestion du personnel, sans garantir un résultat particulier (absence de redressement, absence de contentieux, etc.), sauf stipulation contraire expresse.

3.2. Management de transition RH

Les missions de management de transition RH consistent en une intervention temporaire de L.A. Ressources au sein de l'entreprise cliente pour assurer des fonctions RH stratégiques (remplacement congé maternité, arrêt maladie, vacance de poste, etc.).

L.A. Ressources intervient en qualité de **prestataire indépendante**, sans lien de subordination, le client demeurant seul employeur de ses salariés et seul responsable de la direction et de l'organisation du travail.

3.3. Formations professionnelles

Les formations proposées par L.A. Ressources sont destinées à un public professionnel (dirigeants, managers, responsables RH, élus CSE, etc.) et peuvent être réalisées en présentiel ou à distance.

Lorsque les formations ont un caractère **réglementaire** (formation des membres du CSE en santé, sécurité et conditions de travail, formation économique, etc.), L.A. Ressources s'engage à respecter les durées minimales et les contenus prévus par le Code du travail, le temps de formation étant pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel par l'employeur.

Article 4 – Processus de commande et documents contractuels

Toute prestation donne lieu à l'établissement préalable d'un **devis ou d'une proposition commerciale** écrite, précisant notamment :

- la nature et le périmètre de la prestation ;
- la durée et le calendrier prévisionnel ;
- le prix et les éventuels frais annexes ;
- les conditions particulières éventuellement négociées.

La commande est réputée ferme et définitive dès **acceptation écrite** du devis ou de la proposition commerciale par le client (signature manuscrite ou électronique conforme à l'article 1367 du Code civil).

Les documents contractuels sont, par ordre de priorité :

1. Les conditions particulières (devis, lettre de mission, convention de formation) ;
2. Les présentes CGV.

Article 5 – Prix et barème

5.1. Principes

Les prix des prestations sont exprimés en **euros**, hors taxes. L.A. Ressources est actuellement soumise au régime de la **franchise en base de TVA** ; en conséquence, la TVA n'est pas applicable.

Les CGV comprennent le **barème des prix unitaires** des principales prestations, conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce.

5.2. Barème indicatif

À titre indicatif, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration éventuellement engagés par L.A. Ressources pour l'exécution des prestations sont facturés en sus, sur la base des coûts réels ou d'un forfait convenu.

5.3. Réductions de prix

Des **réductions de prix** (remises de volume, remises de fidélité, conditions préférentielles pour partenaires) peuvent être consenties. Elles sont précisées dans le devis ou la convention et ne sont acquises qu'à la condition que le client respecte l'intégralité de ses obligations (notamment de paiement).

Article 6 – Conditions de règlement

6.1. Délais de paiement

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, les factures sont payables dans un délai maximum de :

- **30 jours** à compter de la date d'exécution de la prestation demandée.

En tout état de cause, le délai convenu ne peut excéder **60 jours** à compter de la date d'émission de la facture, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

6.2. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par **virement bancaire** sur le compte indiqué sur la facture, ou par tout autre moyen accepté par L.A. Ressources.

L.A. Ressources se réserve la possibilité de demander un **acompte** à la commande (par exemple 30 % du montant total), le solde étant payable à l'issue de la prestation ou selon un échéancier convenu.

6.3. Pénalités de retard et indemnité forfaitaire

En cas de retard de paiement, des **pénalités de retard** sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, au taux minimal de **trois fois le taux d'intérêt légal**, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

En outre, tout retard de paiement donne lieu au paiement d'une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement** due au créancier, dont le montant est fixé par décret (actuellement 40 €), sans préjudice de la possibilité de réclamer une indemnisation complémentaire en cas de frais de recouvrement supérieurs.

Article 7 – Conditions d'exécution des prestations

7.1. Obligations du prestataire

L.A. Ressources s'engage à :

- exécuter les prestations conformément aux règles de l'art et aux usages professionnels, dans le respect de la législation sociale applicable ;
- mobiliser les compétences et l'expérience des consultants spécialisés en droit social et gestion des ressources humaines ou toute autre spécialité nécessaire à la prestation ;
- respecter la confidentialité des informations et documents communiqués par le client ;
- respecter les délais convenus, sauf cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

7.2. Obligations du client

Le client s'engage à :

- fournir à L.A. Ressources toutes les informations et documents nécessaires à la bonne exécution des prestations (dossiers du personnel, accords collectifs, règlement intérieur, organigrammes, etc.) ;
- garantir l'exactitude et la complétude des informations communiquées ;
- mettre à disposition les moyens matériels nécessaires (salle de formation, matériel informatique, accès aux locaux, etc.) ;
- respecter ses obligations légales en matière de santé et sécurité au travail, de représentation du personnel et de protection des données.

Article 8 – Clauses spécifiques

8.1. Formations

Toute annulation de formation par le client doit être notifiée par écrit. Les conditions d'annulation sont telles que négociées dans le contrat-cadre du client.

En cas d'absence de participants le jour de la formation, la prestation est réputée due et facturée, sauf faute imputable à L.A. Ressources.

8.2. Management de transition

Les missions de management de transition font l'objet d'une **lettre de mission** ou d'un contrat spécifique précisant la durée, le périmètre, les objectifs et les modalités de résiliation (préavis, indemnités éventuelles).

Le client demeure responsable de toutes les décisions de gestion et de direction prises dans le cadre de la mission ; L.A. Ressources ne peut être tenue pour co-employeur des salariés du client.

8.3. Audit RH / social

Les rapports d'audit et recommandations sont fournis à titre de conseil **RH ou d'information juridique** ; leur mise en œuvre relève de la seule responsabilité du client, qui demeure tenu de respecter l'ensemble de ses obligations légales (notamment en matière de droit social).

Article 9 – Propriété intellectuelle

L.A. Ressources demeure seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur :

- les supports de formation (présentations, fiches, modèles de documents) qui seront produits par les soins de L.A. Ressources ;
- les méthodologies, outils et modèles utilisés dans le cadre des audits et missions de conseil ;
- les rapports, notes et livrables remis au client.

Le client bénéficie d'un **droit d'utilisation interne**, non exclusif et non transférable, des documents remis, pour les seuls besoins de son activité. Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales ou au bénéfice de tiers est interdite sans l'accord écrit préalable de L.A. Ressources.

Article 10 – Utilisation d'outils numériques et d'intelligence artificielle

L.A. Ressources peut recourir, dans le cadre de l'exécution de ses prestations, à des outils numériques, y compris des outils d'assistance fondés sur des techniques d'intelligence artificielle, notamment pour la recherche documentaire, l'analyse de données et l'aide à la rédaction de documents.

Ces outils ont la **nature d'outils d'aide à la décision** : les analyses, recommandations et livrables remis au client sont systématiquement revus et validés par L.A. Ressources, qui conserve la maîtrise et la responsabilité de leurs contenus.

L.A. Ressources s'engage à utiliser ces outils dans le **respect du droit applicable, notamment en matière de protection des données à caractère personnel et de confidentialité**, et à mettre en œuvre une supervision humaine appropriée, conformément aux principes d'une utilisation loyale et transparente des systèmes d'intelligence artificielle.

Article 11 – Confidentialité et protection des données

L.A. Ressources et le client s'engagent à conserver confidentielles toutes les informations de nature économique, financière, sociale ou stratégique portées à leur connaissance dans le cadre des prestations.

Lorsque L.A. Ressources traite des **données à caractère personnel** (dossiers du personnel, données RH), elle agit en qualité de **sous-traitant** ou de **responsable de traitement** selon les cas, et s'engage à respecter les obligations issues du règlement (UE) 2016/679 (RGPD), notamment :

- traiter les données uniquement pour les finalités convenues ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées ;
- ne pas conserver les données au-delà de la durée nécessaire à la prestation, sauf obligation légale.

Article 12 – Absence de qualité d'avocat – Nature des prestations

L.A. Ressources exerce une activité de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (code APE 7022Z), en matière de ressources humaines, de droit du travail appliqué à la gestion du personnel, d'audit social et de formation.

L.A. Ressources n'est pas avocat et n'exerce pas une profession juridique réglementée au sens de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971.

À ce titre, L.A. Ressources n'assure pas de représentation en justice, ne rédige pas d'actes réservés aux avocats et n'accomplit pas d'actes de procédure.

Les prestations fournies par L.A. Ressources consistent en des **conseils et informations juridiques appliqués à la gestion des ressources humaines**, ainsi qu'en des recommandations opérationnelles, qui constituent l'accessoire nécessaire de son activité principale de conseil en organisation et gestion du personnel, conformément à l'article 60 de la loi précitée.

Lorsque la situation du client requiert l'intervention d'un avocat (notamment en cas de contentieux, de négociation complexe ou de rédaction d'actes soumis à un formalisme particulier), il appartient au client de se rapprocher d'un professionnel du droit habilité. L.A. Ressources peut, le cas échéant, recommander au client de consulter un avocat, sans que cette recommandation ne constitue une obligation de résultat.

Article 13 – Assurance professionnelle

13.1. Assureur et contrat

L.A. Ressources est couverte par une assurance responsabilité civile exploitation et professionnelle souscrite auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, CS 90000 – 79038 Niort cedex 9, dans le cadre d'un contrat « Assurance professionnelle – Formule 1 ».

Le bénéficiaire des garanties est l'entreprise individuelle Larissa Abrin (SIREN 851 554 790), exerçant une activité de conseil aux entreprises, remplacement RH et formation.

13.2. Nature et limites des garanties

Cette assurance couvre notamment :

- en responsabilité civile exploitation notamment les dommages corporels à hauteur de 12 000 000 €, matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 3 000 000 €,
- en responsabilité civile professionnelle (après livraison) notamment les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 5 000 000 €, ainsi que les dommages immatériels non consécutifs, résultant des prestations intellectuelles fournies par L.A. Ressources, dans les limites de garantie prévues au contrat d'assurance.

La mise en jeu de la garantie d'assurance est régie par les stipulations du contrat souscrit auprès de la MAIF et par les dispositions impératives du Code des assurances. Les présentes CGV ne peuvent ni étendre ni restreindre la couverture d'assurance telle que définie par ce contrat.

Article 14 – Responsabilité

14.1. Principe

L.A. Ressources intervient dans le cadre d'une obligation de moyens et ne peut être tenue responsable que des dommages résultant directement d'une faute prouvée dans l'exécution de ses prestations.

14.2. Limitation de responsabilité

Sauf faute lourde ou dol, la responsabilité de L.A. Ressources est limitée, tous préjudices confondus, au montant des honoraires perçus au titre de la prestation en cause sur les 12 derniers mois.

14.3. Dommages indirects

L.A. Ressources ne répond pas des dommages indirects subis par le client, tels que perte de chiffre d'affaires, perte de profit, atteinte à l'image ou perte de chance.

14.4. Articulation avec l'assurance

En cas de sinistre entrant dans le champ de l'assurance responsabilité civile exploitation ou professionnelle souscrite auprès de la MAIF, le client pourra, le cas échéant, bénéficier de l'indemnisation versée par l'assureur, dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance. Cette indemnisation ne saurait avoir pour effet d'augmenter la responsabilité contractuelle de L.A. Ressources au-delà des plafonds définis ci-dessus.

Article 15 – Force majeure

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (événement échappant au contrôle de la partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées).

En cas de survenance d'un tel événement, l'exécution du contrat est suspendue pendant la durée de la force majeure ; si la durée excède 30 jours, chacune des parties peut résilier le contrat sans indemnité.

Article 16 – Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une mise en demeure écrite, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

La résiliation n'affecte pas les clauses qui, par leur nature, survivent à la fin du contrat (confidentialité, propriété intellectuelle, responsabilité, etc.).

Article 17 – Références commerciales

Sauf opposition expresse du client, L.A. Ressources est autorisée à **mentionner le nom et le logo du client** à titre de référence commerciale (liste de clients, présentations, site internet), sans divulguer d'informations confidentielles.

Article 18 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV et les contrats conclus entre L.A. Ressources et ses clients sont soumis au **droit français**.

En cas de litige relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV ou des contrats, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable dans un délai de 60 jours, le litige sera soumis à la compétence exclusive du **tribunal de commerce de Paris**, sous réserve des règles impératives de compétence.

Pour les clients établis dans un autre État membre de l'Union européenne, la clause attributive de juridiction est opposable dès lors qu'elle est acceptée dans un document contractuel signé ou par un mécanisme de validation explicite, conformément au règlement (UE) n° 1215/2012.

Article 19 – Dispositions finales

Si une disposition des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeurent en vigueur. Les parties s'efforceront de remplacer la clause nulle par une clause valide reflétant autant que possible l'intention initiale.

L.A. Ressources se réserve la possibilité de **modifier les présentes CGV**. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande, communiquées au client sur un support durable, conformément aux exigences du Code de commerce.

Contact

Larissa ABRIN

Fondatrice et consultante



larissa.abrin@live.fr



+33 (0)6 95 83 51 84



JE RESTE À VOTRE ÉCOUTE